

<http://lipietz.net/Les-proces-contre-la-SNCF-pour-la-Justice-et-pour-l-Histoire>

# Les procès contre la SNCF : pour la Justice et pour l'Histoire

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: dimanche 10 septembre 2006

---

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

---

### **Dans son éditorial du 30 août, Le Monde épouse la thèse des avocats de la SNCF, contre les centaines de survivants de la déportation et leurs familles qui cherchent à obtenir justice et réparation, suite au jugement de Toulouse concernant nos parents.**

En effet, le 6 juin dernier, le tribunal administratif de Toulouse, saisi par notre père et notre oncle, survivants du transfert et de l'internement à Drancy, avait condamné l'État et la SNCF pour leur rôle dans la déportation des juifs, à verser respectivement 10 000 et 5 000 euros à chacune des victimes (y compris leurs parents décédés). Déjà, le 3 juin, c'est par une tribune hostile d'Arno Klarsfeld, « avocat de la SNCF », que Le Monde avait informé ses lecteurs de ce procès.

L'État n'a pas fait appel de ce jugement. Alors que, depuis 1946, il était interdit de demander réparation pour les crimes de l'État français sous l'Occupation (arrêt Ganascia), le Conseil d'État a reconnu en 2001 (arrêt Pelletier) la continuité de l'État et sa responsabilité vis à vis des crimes alors commis. Des indemnités ont été versées aux orphelins des juifs morts dans les trains et dans les camps. Aujourd'hui, le jugement de Toulouse indemnise enfin les déportés eux-mêmes, juifs ou supposés tels, pour les souffrances endurées. Mais le Président Chirac, contrairement à sa déclaration de 1995, n'a pas fait inscrire dans la loi le caractère « imprescriptible » de la dette de l'État.

Le débat actuel ne conteste d'ailleurs nullement cette dette de l'État. Il cible la SNCF, qui fait appel, s'abrite derrière la Résistance, réelle, de cheminots, et refuse de reconnaître les responsabilités de sa direction de l'époque (pourtant totalement épurée à la Libération : sa culpabilité allait alors de soi, mais la Justice n'eut pas à examiner son cas).

Que la SNCF soit condamnée distinctement de l'État (qui, lui, englobe police, gendarmerie, préfets, etc.) résulte d'abord de la personnalité juridique autonome de la SNCF, entreprise de droit privé qui se fit payer par les nazis, par Vichy et même par la France libérée. Le jugement souligne par ailleurs « l'esprit d'initiative » dont fit preuve la direction de la SNCF en transportant les déportés dans des conditions inhumaines. Aucun ordre de Vichy n'exigeait par exemple de les priver d'eau pendant 30 heures dans des wagons à bestiaux surchauffés : ces choix émanaient exclusivement de la hiérarchie de la SNCF, et des cheminots résistants n'ont parfois pu les adoucir qu'en arrosant les wagons.

Le Monde s'inquiète de l'effet de cette démarche auprès des jeunes générations, « pour qui la déportation relève de l'histoire, et non d'une blessure vécue ». Mais il y a encore des survivants, des enfants de survivants et des petits-enfants qui ont connu la douleur de leurs grands-parents ! Ces victimes ne sont pas que des objets pour historiens, elles existent, restent malades du complexe du survivant (souvent reporté sur les enfants nés après guerre), sont parfois hantées par de tels cauchemars, au souvenir de ces voyages, qu'elles ont été déclarées invalides (ce fut le cas de notre père). Elles sont témoins et aujourd'hui se veulent sujets de leur histoire. Il est encore temps de leur rendre justice, et c'est bien de la Justice que l'on attend l'ultime démarche de la douloureuse révision du passé de la France sous l'Occupation, entamée à la fin du siècle dernier.

Toute victime attend d'un Tiers supérieur qu'il lui dise « Oui, c'est bien toi qui fut victime, et la Société te soutient contre les criminels ! » Ce Tiers, c'est la Justice, et en France, dans le cas d'une faute de l'État ou des services publics, c'est le rôle de la Justice administrative. Le tribunal administratif de Toulouse l'a compris et a réparé l'épouvantable déni de justice qui régnait depuis 1946. Comment Le Monde peut-il écrire que « juger » la Shoah (à Nuremberg, Bordeaux ou Toulouse), c'est la « banaliser » ?

Il ne suffit pas non plus que l'histoire soit écrite quelque part, il faut aussi qu'elle soit racontée et explicitée. La

jeunesse est particulièrement angoissée par les crimes contre l'humanité commis dans le passé par notre pays (Collaboration, Algérie, colonisation...) ou sur d'autres continents (voir le succès du chanteur Corneille dans son évocation du génocide au Rwanda). En Espagne, qui affronte enfin son passé franquiste, la presse donne un écho admiratif au procès de Toulouse, « exemplaire du courage de la France ». Et s'il est vrai qu'une autre partie de la jeunesse s'en moque, il n'est que plus urgent d'en parler. Le fameux « plus jamais ça » implique que l'on parle de « ça ».

Les jeunes générations doivent savoir que Vichy a commencé à interner les juifs de sa propre initiative, un an avant la Rafle du Vel d'Hiv, que les nazis ne réclamaient pas la livraison des enfants, que leurs ordres n'ont pas été appliqués aussi terriblement qu'en France dans d'autres pays d'Europe. Que la Hongrie a refusé le plus longtemps possible de livrer ses juifs. Que les Tchèques narguaient les nazis en transportant les déportés en première classe. Qu'un cheminot, un seul, Léon Bronchard, a refusé de conduire un train de déportés et fut mis à pied par la SNCF. Que la RATP de l'époque a refusé de transporter les derniers déportés vers Auschwitz, de Drancy à la gare de Bobigny. Que des cheminots ont tenté d'aiguiller ce convoi vers une voie de garage...

Le jugement de Toulouse est une grande victoire des rares historiens ayant travaillé sur la SNCF sous l'Occupation (Bachelier, Ribeil... et Serge Klarsfeld jusqu'en 2000 !). Encore faut-il que la presse publie largement les résultats de leurs travaux, afin que chacun soit préparé à déjouer, dans sa vie notamment professionnelle, les pièges dans lesquels se sont trouvés enfermés nos ascendants, victimes ou bourreaux involontaires. Les plaignants d'aujourd'hui attaquent non pas des individus comme Papon, mais des systèmes comme l'État ou la SNCF, systèmes à l'intérieur desquels chacun avait ses raisons, où certains ont résisté comme ils ont pu, contre des hiérarchies qui, elles, avaient choisi délibérément de collaborer à la dégradation de l'être humain. Car hier ou demain, c'est la logique des systèmes qui engendre la terrible banalité du mal.

Est-ce si cher payer cette leçon (5000 euros par transporté), aux yeux de la direction de la SNCF, qui par comparaison, a récemment réclamé 150 000 euros de réparation pour des photos de wagons tagués publiées dans la presse ? N'est-il pas temps de dire à la jeunesse « Oui, on peut résister contre une hiérarchie criminelle », et en même temps cicatriser enfin la mémoire des souffrances ordonnées par cette hiérarchie ?